



# ALSO Holding SA, Emmen

## Rachat d'actions nominatives propres sur la ligne de négoce ordinaire à la SIX Swiss Exchange

Le conseil d'administration de ALSO Holding SA, Meierhofstrasse 5, 6032 Emmen, («ALSO» ou la «société»), a décidé le 2 août 2022 de racheter ses actions nominatives propres d'une valeur nominale de CHF 1 chacune pour une contre-valeur maximale de EUR 100 millions. Les actions rachetées seront utilisées à des fins de trésorerie, y compris pour financer d'éventuelles acquisitions, augmenter les liquidités et récompenser la direction à long terme (le «programme de rachat»). Sur la base du cours de clôture de l'action nominative du 5 août 2022 à la SIX Swiss Exchange, cela correspond au maximum à 602'706 actions nominatives ou au maximum à 4.69 % du capital-actions de la société, qui s'élève actuellement à CHF 12'848'962 et est divisé en 12'848'962 actions nominatives cotées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. En raison de l'évolution future des cours, le nombre d'actions nominatives effectivement rachetées peut s'écarter du nombre d'actions nominatives indiqué, mais en aucun cas les actions nominatives acquises dans le cadre du programme de rachat ne dépasseront la limite de 9.74 % du capital-actions et des droits de vote inscrits au registre du commerce.

Le programme de rachat est exonérée du respect des dispositions sur les offres d'achat publiques sur la base du ch. 6.1 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition.

### Durée

Les rachats en cadre du programme de rachat débuteront le 10 août 2022 et se termineront au plus tard le 9 août 2024 à la SIX Swiss Exchange. ALSO n'est pas tenue de racheter à tous moments des actions nominatives propres; elle tiendra compte, pour ces acquisitions, de la situation du marché. ALSO se réserve le droit de terminer l'offre de rachat précocement.

### Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF en vertu de laquelle la Banque Cantonale de Zurich fait indépendamment des rachats en conformité avec les paramètres spécifiés entre ALSO et la Banque Cantonale de Zurich. Cependant, ALSO a le droit à tout moment d'abroger cette convention de délégation sans donner de raisons ou d'en changer les paramètres selon l'art. 124 al. 3 OIMF.

### Volume maximal journalier de rachat

Le volume maximal journalier de rachat selon l'art. 123 al. 1 let. c de l'OIMF est visible sur l'adresse internet suivante de ALSO:

[https://www.also.com/ec/cms5/en\\_6000/6000/investor-relations/index.jsp](https://www.also.com/ec/cms5/en_6000/6000/investor-relations/index.jsp)

### Publications des transactions

Les transactions selon le paragraphe 27 de la circulaire n° 1 de la Commission des offres publiques d'acquisition du 27 juin 2013 s'effectue sur l'adresse internet de ALSO: [https://www.also.com/ec/cms5/en\\_6000/6000/investor-relations/index.jsp](https://www.also.com/ec/cms5/en_6000/6000/investor-relations/index.jsp)

### Informations non publiques

ALSO certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la décision des actionnaires.

### Propres actions

A la date du 5 août 2022 ALSO détenait directement ou indirectement 28'089 actions nominatives propres (0.2186 % du capital et des droits de vote).

### Actionnaires détenant plus de 3 % des droits de vote

Selon les dernières déclarations de participations des actionnaires reçues jusqu'au 5 août 2022, les ayant-droits économiques suivants détiennent plus de 3 % du capital et des droits de vote de ALSO:

J. Safra Sarasin Investmentfonds AG, Wallstrasse 9, 4002 Bâle, Suisse<sup>1)</sup>  
410'588 actions nominatives (3.1955 % du capital et des droits de vote)

Walter P.J. Droege, Poststrasse 5–6, 40213 Dusseldorf, Allemagne (détenteurs direct: Special Distribution Holding GmbH, Poststrasse 5–6, 40213 Dusseldorf, Allemagne)<sup>2)</sup>:  
6'592'032 actions nominatives (51.30 % du capital et des droits de vote)

<sup>1)</sup> Position du 30 juillet 2022

<sup>2)</sup> Position du 16 septembre 2016

ALSO n'a pas connaissance des intentions des actionnaires quant à la vente d'actions nominatives dans le cadre du programme de rachat.

### Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse. Le for judiciaire exclusif est Zurich.

### Banque mandatée

ALSO a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution du programme de rachat.

### Numéro de valeur / ISIN / Symbole

Action nominative ALSO Holding SA de CHF 1 nominal  
2459027 / CH0024590272 / ALSN

**Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de l'art. 35 ss LSFIn.**

**This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.**